



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-317

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**L'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
à l'angle des rues du 8 Mai et de la Gare du 1^{er} août au 16 août 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux sur câble de réseau télécom situés à l'angle des rues du 8 Mai et de la Gare ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise ENSIO SAS, chez Sogelink - TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex, à partir du 1^{er} août jusqu'au 16 août 2025 inclus,

ARRÊTÉ

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés à l'angle des rues du 8 Mai et de la Gare, à partir du 1^{er} août jusqu'au 16 août 2025 inclus.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise ENSIOS SAS chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-317

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 21 JUIL. 2025

Le Maire,
Pour le Maire empêché,

Le 2... adjoint



Publié le 22 JUIL. 2025

David THELLIER